



A G C du LOT
430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230
Fax : 0565232239

Client : 10698

FACTURE
Date : 02/03/2026 Pièce n° : **00260004731**
Dossier suivi par : CORINNE PEREIRA

SD : 86601742480702G



LA POSTE

43PSL

8753

11 ● 

SARL NOUBACREATION
24 GRAND RUE
46700 PUY L EVEQUE

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
PRESTATIONS COMPTABLES 2027					
Exercice : du 01/02/2026 au 31/01/2027					
Comptes annuels et accompagnement (BSASA)	1,00	U	2 400,00	20,00%	2 400,00
- saisie des factures par l'AGC					
- clôture/établissement des comptes annuels					
- BIC, réel, IS					
- TVA - liasse et déclarations fiscales					
- conseil d'entreprise et de gestion niveau SECURITE					
- suivi sociétaire approfondi					
Echéancier :					
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC			
Prélèvement	28/03/2026	288,00			
Prélèvement	28/04/2026	288,00			
Prélèvement	28/05/2026	288,00			
Prélèvement	28/06/2026	288,00			
Prélèvement	28/07/2026	288,00			
Prélèvement	28/08/2026	288,00			
Prélèvement	28/09/2026	288,00			
Prélèvement	28/10/2026	288,00			



A G C du LOT

430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230

Fax : 0565232239

Client : 10698

SARL NOUBACREATION

24 GRAND RUE
46700 PUY L EVEQUE

FACTURE

Date : 02/03/2026 Pièce n° : 00260004731

Dossier suivi par : CORINNE PEREIRA

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
Echéancier :					
LIBELLE ECHEANCE					
DATE					
Montant TTC					
Prélèvement	28/11/2026		288,00		
Prélèvement	28/12/2026		288,00		

TVA	BASE H.T.	TAUX	MONTANT TVA
VN	2 400,00	20,00	480,00

Montant total TTC : 2 880,00 €

NET A PAYER : 2 880,00 €

Cette facture sera prélevée sur votre compte :
10278 02250 00020842803 93

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

CLIENT : AGC46 / 10698 / PE

FACTURE : 00260004731 du 02/03/2026

NET A PAYER : PRELEVE

TVA acquittée sur les encaissements.

Passé le délai de 1 mois application d'intérêts de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pas d'escompte pour paiement comptant.

« Aux termes des Art. L. 441-6I al.12 et D. 441-5 al.12 du code du commerce - Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement. »